

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS CITE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le Code de la recherche ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2014-88 créant l'unité mixte de recherche UMR 1149 ;

Vu la décision n° 2019-25 renouvelant l'unité mixte de recherche UMR 1149 ;

Vu la décision n° 2024-80 renouvelant l'unité mixte de recherche UMR 1149 ;

Vu l'avis du conseil de centre en date du 20 septembre 2023 ;

DECIDENT :

Article 1 : Madame Sophie LOTERSZTAJN est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR 1149 intitulée " Centre de Recherche sur l'inflammation / Center of Research in Inflammation ", jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} septembre 2024.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS CITE